

SAINT-AULAYE PUYMANGOU

Cité-Mag

#22

Le magazine municipal d'information

Octobre 2016

FÉLIBRÉE 2016

Le succès au rendez-vous

»»» lire en p.17



www.saint-aulaye.com

ÉDITORIAL

*“ Félibrée 2016 :
une grande
réussite
pour la
commune
et le Pays
de Saint-Aulaye. ”*

Madame, Monsieur, chers amis,
Retour au calme après l'agitation inhabituelle mais bienvenue d'un an avec l'organisation de la 97ème Félibrée.

Cette Félibrée, tout le monde s'accorde à le dire, a été une grande réussite sur le plan de l'organisation, sur la qualité du contenu, sur la célébration de la culture occitane, sur l'affluence (21 000 visiteurs) et enfin sur le plan financier puisque les comptes seront équilibrés. Nul doute que nous en garderons un excellent souvenir, de ceux qui marquent en investissements personnels, en bonheurs partagés.

Ce fut pour Saint-Aulaye et le Pays de Saint-Aulaye, l'occasion d'attirer de manière très positive la lumière sur notre commune et notre territoire pour une meilleure visibilité et plus de reconnaissance.

En tant que maire, je suis particulièrement heureux de la bonne organisation, de la bonne entente et du travail accompli en bonne intelligence. Dans une très grande majorité chacun a su mettre de côté ses sensibilités politiques, affinitaires ou relationnelles, pour se consacrer à la réussite de ce grand défi qui nous était proposé.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui se sont investis et dépensés sans compter, en donnant beaucoup de leur temps pour offrir le meilleur d'eux-mêmes aux autres.

Porteuses de valeurs communes qui nous rassemblent, la magnifique réussite de cette Félibrée est la plus belle des récompenses pour vous, pour nous.

Mais après cette belle réussite, d'autres challenges nous attendent comme la relance du commerce en centre bourg, l'avancement du contournement, l'accompagnement d'entreprises présentes ou nouvelles, l'assainissement collectif, l'éco-quartier,...

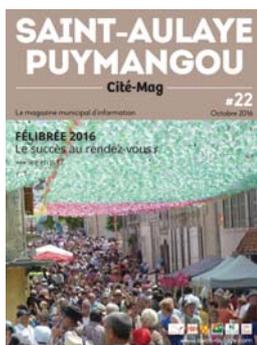
Dans une commune qui veut se développer les projets ne manquent pas...



Yannick LAGRENAUDIE

Maire de Saint-Aulaye
Vice-Président de la Communauté de Communes

SOMMAIRE



#22

Magazine d'information de la commune de Saint Aulaye-Puymangou
9 rue du Dr Lacroix - Saint-Aulaye
24410 SAINT AULAYE-PUYMANGOU
Tél. : 05 53 90 81 33

Mairie annexe :
Le bourg - Puymangou
24410 Saint Aulaye-Puymangou
05 53 91 30 75

Rédacteurs :

Yannick Lagrenaudie
Anne Boscardin
José De Almeida
Jean-Louis Dumontet
Jean-Michel Eymard
Nelly Garcia
Suzanne Marty
David Dessaigne
Jacky Jaulin
Elisabeth Rouquette
Claudette Cassisa
Pauline Fernandez
Nathalie Dupré
Aline Grange
Eric Varin
Robert Denost
Philippe Bernard
Frédéric Rapeau
Céline Marly
Philippe Maury
Jean-Claude Dumas
Carine Rouzeau

Réalisation :

studiokevart - 06 82 23 29 15

Crédits photos :

Municipalité de Saint Aulaye-Puymangou

Tirage : 800 exemplaires
Saint Aulaye - Puymangou
Cité-Mag est imprimé sur papier recyclé et recyclable pour peu que vous le mettiez dans le container ou la poubelle adaptés.

Distribution :

Ce bulletin est distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Si vous ne le recevez pas, signalez-le au service information : 05.53.90.81.33

ACTUALITÉ



Enquête publique pour le Parc Eolien

L'enquête publique portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur les communes de Parcoul-Chenaud et Saint Aulaye-Puymangou a débuté.

6

PORTRAIT



Michel Bordas, discrétion et compétences au service de tous

Après plusieurs années de services à la mairie de Saint-Aulaye, il s'adonne aujourd'hui pleinement à l'art du pastel. Portrait d'un homme aux multiples talents

14

3 QUESTIONS À ...



Emmanuel Repetto

Très apprécié des touristes et des locaux, le bar/snack le « Kiosque », a animé la place Pasteur cet été. Questions au propriétaire Emmanuel Repetto qui compte développer son activité à Saint-Aulaye.

16

VIE ASSOCIATIVE



Souvenirs, souvenirs

La Félibrée est passée mais elle a laissé de beaux souvenirs. La fréquentation et les animations ont été aux rendez-vous pour sublimer la fête.

17

4-5 **EN IMAGES**

6-10 **ACTUALITÉS**

11-12 **EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL**

13 **3 QUESTIONS À ...**

14-15 **PORTRAIT**

16 **VIE ASSOCIATIVE**

17 **CDC PAYS DE SAINT-AULAYE**

18 **TABLIER & GOURMANDISES**

19 **PRATIQUE**

20 **SORTIR**

EN IMAGES



L'impressionnante reconstitution de la Fédération de Chasse lors de la foire de La Latière du 30 avril/ 1er mai.



Passage du jury Départemental pour le Concours des Villes et Villages fleuris, le 17 juin.

EN IMAGES



L'invité d'honneur du Salon International du Pastel, Tony Allain, a reçu lors du vernissage de l'exposition une grande boîte de pastel Girault d'une valeur de 1000€, offerte par le fabricant.



21 000 personnes présentes dans les rues de Saint-Aulaye pour la Félibrée des 1, 2 et 3 juillet.

ACTUALITÉS

»»»» Début de l'enquête publique pour le parc éolien

Une enquête publique a débuté le 19 septembre et se prolongera jusqu'au 28 octobre 2016 inclus, portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs sur les communes de Parcou-Chenaud et Saint Aulaye-Puymangou. Le dossier et le registre d'enquête seront à la disposition du public durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Saint-Aulaye et Parcou.

Le public pourra aussi adresser toute correspondance relative à l'enquête à :

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Mairie, 9 rue du Dr Lacroix - Saint-Aulaye
24410 SAINT AULAYE - PUYMANGOU

Enfin, le public pourra adresser ses observations par mail à :
pe.staulaye@gmail.com

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public les jours et horaires suivants :

- Mairie de Saint-Aulaye

Lundi 19 septembre, de 8h30 à 11h30

Samedi 1er et mardi 25 octobre, de 9h à 12h

Mercredi 5, jeudi 20 et vendredi 28 octobre, de 14h à 17h

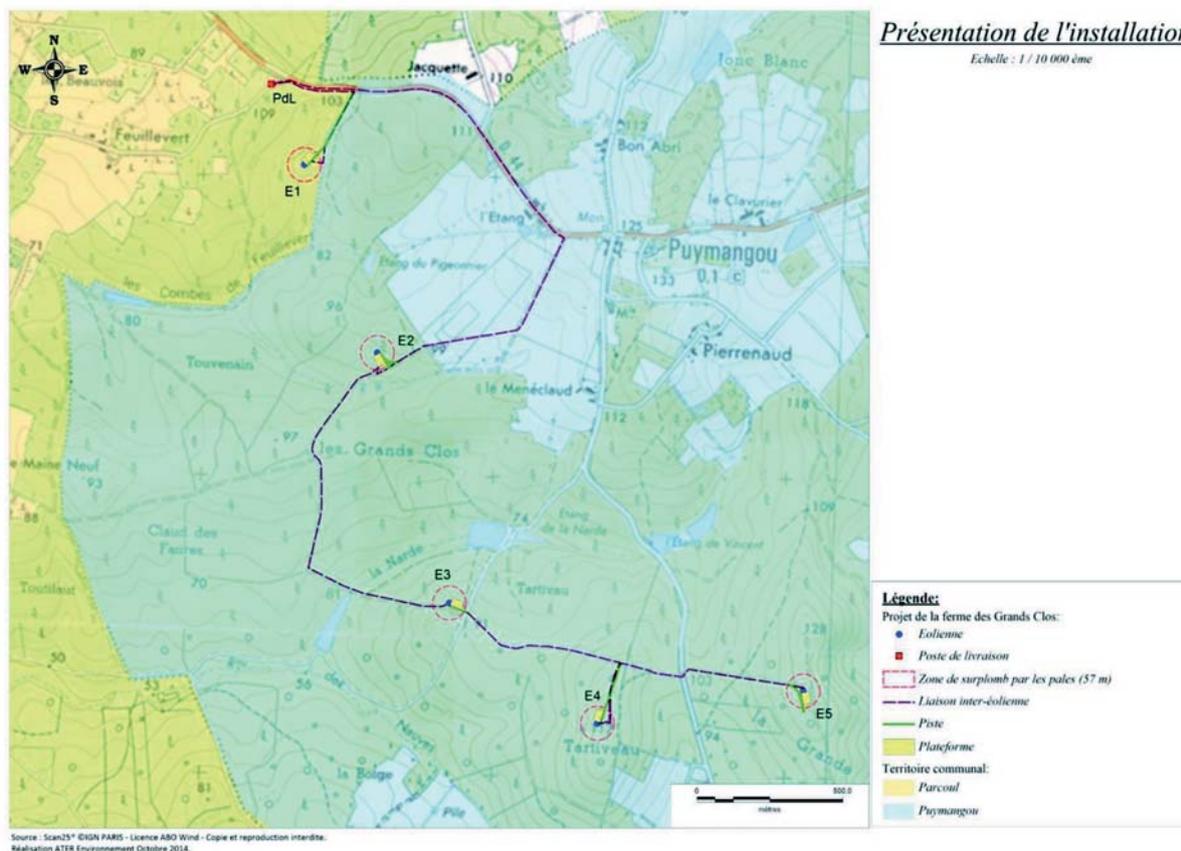
- Mairie de Parcou

Mercredi 21 septembre et vendredi 14 octobre, de 9h à 12h

Jeudi 27 octobre, de 14h à 17h

Implantation des 5 éoliennes

L'implantation finale retenue correspond à un projet de moindre impact (paysager, acoustique, écologique et humain). La demande d'autorisation porte sur un projet de parc éolien de 5 éoliennes (10 MW) de 182 mètres en bout de pale et de 2 MW de puissance unitaire localisées sur les communes de Parcou-Chenaud et Saint Aulaye-Puymangou. 1 poste de livraison est localisé sur la commune de Parcou-Chenaud, à proximité de l'éolienne 1. Le raccordement du poste de livraison au poste source du gestionnaire de réseau le plus proche sera enterré. Aucune ligne électrique aérienne ne sera créée avec le parc éolien. Dans le paysage, le parc éolien pourra être vu de différentes façons : selon la distance, l'orientation de la personne (CF. photomontages dans le dossier d'étude d'impact, du dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter). L'implantation respecte : les distances réglementaires par rapport aux riverains (630 mètres pour l'habitation la plus proche à Jacquette), les contraintes techniques et la compatibilité avec les usages actuels du site, le milieu naturel.



ACTUALITÉS

»»»» Les chiffres clés du projet :

Nombre d'éoliennes : 5
Puissance totale d'une éolienne : 2 MW
Puissance totale du parc éolien : 10 MW
Longueur d'une pale : 57 m

Hauteur en bout de pale : 182 m
Tonnes de CO2 évités / an⁽¹⁾ : 19 710 tonnes
Equivalent consommation
(hors chauffage) / an⁽²⁾ : 5 644 foyers

(1) Moyenne des différents modes de production électrique par énergies fossiles en France : 800gco₂/kWh (source : RTE 2011)

(2) La consommation annuelle d'une personne est de 1 800 kWh/an (source : RTE 2011)

Ce projet participe à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables. Rappelons que la loi de Transition Énergétique fixe à 32% la part d'énergies renouvelables que devra représenter la consommation finale d'énergie en 2030.

Prochaines étapes du projet

Novembre 2016 : Remise au Préfet du rapport du commissaire enquêteur

Fin 2016/début 2017 : Décision du Préfet sur les demandes d'autorisation d'exploiter et Permis de Construire.

Concertation avec la population

Une démarche de concertation a été portée localement et préalablement au dépôt des demandes d'autorisation. Différentes actions ont été menées (presse, radio, TV, panneaux d'information, réunions publiques).

>>> Le dossier complet de l'installation du parc éolien est consultable en mairie, et vous pouvez faire part de vos opinions lors de l'enquête publique jusqu'au 28 octobre.

»»»» L'étude d'impact du projet

L'état initial de l'étude d'impact, réalisé par des experts et selon une méthodologie adaptée, a mis en avant des enjeux tant d'un point de vue technique, qu'écologique ou paysager. La volonté du maître d'ouvrage de faire évoluer son projet en s'adaptant aux différentes contraintes et en tentant de minimiser les impacts se retrouve à travers les mesures d'évitement des impacts réfléchies lors de la conception et l'organisation du parc éolien. Conformément à la doctrine ERC (Eviter, Réduire, Compenser), le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre des mesures de réduction des impacts concernant à la fois la phase de construction et la phase d'exploitation du parc éolien, peut-on lire dans le dossier.

Les retombées économiques pour les collectivités locales

Estimation des taxes annuelles générées par le projet

Commune de Parcoul-Chenaud	5 614 €
Commune Saint Aulaye – Puymangou	21 204 €
Communauté de communes	44 288 €
Département	32 856 €
Région	1 234 €
TOTAL	105 196 €

Simulation réalisée à l'aide des données de fiscalité locale 2015, en application de la loi de finance.

La notice de présentation du projet émane d'Abo-Wind, la société dépositaire de ce projet, seule notice présente et autorisée dans le dossier d'enquête publique. Des opposants à ce projet se sont manifestés depuis un certain temps et des conseils municipaux se sont positionnés contre ce parc éolien. Une association favorable s'est également fait entendre. Nous concernant, j'ai essayé d'amener le plus d'informations

possibles en restant dans l'objectivité et la neutralité. Dans le cadre de l'enquête publique, j'ai souhaité avec le commissaire enquêteur organiser une seconde réunion publique le 19 octobre. Le conseil municipal sera amené à se prononcer favorablement ou défavorablement au projet le 7 octobre. Chacun, dans un vote à bulletin secret pourra se prononcer en toute liberté.

ACTUALITÉS

»»»» Un village fleuri et attrayant

Saint-Aulaye a eu le privilège d'obtenir au printemps, le 1er Prix de « Villes et Villages fleuris ». C'est une récompense encourageante pour notre village, aussi la municipalité envisage de poursuivre ce fleurissement chaque année. La Charte « Zéro herbicide » nous

contraint à établir des démarches précises, notamment en ce qui concerne le bannissement des herbicides. C'est pour cette raison que nous mettons en place avec les services techniques de la commune, des initiatives innovantes qui respectent notre environnement. Ainsi nous privilégions les plantes vivaces peu exigeantes en eau et en traitements. Ces plantes limitent d'ailleurs la pousse d'herbes parasites.



Remise du 1^{er} prix du concours « villes et villages fleuris », le 28 janvier.

Pour embellir notre cité et plus particulièrement les ruelles de notre bastide, des plantations ont été effectuées l'an dernier dans la rue des Fours Banaux et la rue des Remparts. Cette année c'était le tour de l'Impasse de La Muscadière et nous remercions les propriétaires qui nous ont accordé l'autorisation de construire des réserves au pied de leurs murs. Nous encourageons d'autres habitants à développer cette démarche en en faisant la demande auprès de la mairie.

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Saint-Aulaye dispose d'un document d'urbanisme (PLU) applicable depuis 2 ans. Or, le code de l'urbanisme a connu des évolutions notables avec notamment l'entrée en vigueur des lois Alur, Macron et LAAAF (Loi pour l'Avenir de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt). La commune a décidé une modification du PLU afin de permettre aux propriétaires de granges situées en zone A (Agricole) et N (Naturelle) sous certaines conditions de pouvoir les transformer ou les réhabiliter ce qui n'était pas possible sous les anciennes lois.

L'Enquête Publique s'est parfaitement déroulée et le commissaire enquêteur a reçu quelques observations dont certaines demandent une réflexion particulière.

Le mardi 19 juillet, le Comité de Pilotage réunissant des Elus, le Cabinet URBAM et les Services de l'Etat ont étudié la modification du PLU (ce n'est pas une révision complète du PLU et elle ne modifie pas les différentes zones, U, A, N ...).

En fonction des réponses données par les services de la Préfecture et des délais réglementaires les différents requéreurs seront avertis individuellement.



Le point sur le contournement

Le Conseil Départemental vient de terminer l'acquisition des terrains et des biens nécessaires à la réalisation du contournement. La prochaine étape est la programmation des fouilles archéologiques qui nous a été notifiée. Ensuite, le Conseil Départemental pourra procéder aux travaux. J'ai rencontré à ce sujet le Président Germinal Peiro, qui m'a bien confirmé que le projet était toujours à l'ordre du jour, qu'il avait décidé de le poursuivre. Cependant, la programmation des travaux n'est pas encore connue.

ACTUALITÉS

Une boucherie/alimentation est à l'étude.



»»»» Commerces

Le commerce dans les centres bourgs ou dans les centres villes souffre et connaît des difficultés quelle que soit la taille de l'agglomération. A mon sens il y a plusieurs raisons pour expliquer ce phénomène.

Contrairement à certains autres pays, la France est friande de supermarchés et de grandes surfaces. On peut faire des kilomètres pour aller remplir son caddie d'ingrédients dont on n'a pas forcément besoin tout contents d'avoir fait une affaire en dénichant un produit à un prix très bas. Outre que le prix très bas, c'est le producteur qui le paie en rognant sur ses marges et en étant acculé à fabriquer et produire bas de gamme, c'est toute une façon de faire ses courses qui a changé. Le supermarché offre à l'œil du consommateur toujours plus de nouveaux produits, un éventail large de désirs. Lorsque le supermarché, et c'est la plupart du temps le cas, se trouve en périphérie de l'agglomération, le centre souffre. C'est le cas à Saint-Aulaye ou à Ribérac, à Coutras ou à Libourne.

Le seul moyen de résister pour les

« petits » commerces, de bouche en particulier, est de proposer quelque chose de différent. L'accueil d'abord doit être irréprochable : courtois, amical et souriant. Et évidemment la qualité des produits, si possible locaux, est primordiale. Lorsque ces 2 conditions sont réunies, alors l'activité d'un tel commerce est bonne, comme le prouvent de nombreux exemples.

Concernant Saint-Aulaye l'offre de Carrefour Contact est tout à fait satisfaisante et est complémentaire d'un commerce boucherie/épicerie dans le centre bourg, commerce qui n'existe plus malheureusement. Pour la vie du bourg, pour les personnes âgées, un tel commerce est indispensable. Nous allons donc reprendre le dossier du bâtiment de la Place Brémont pour envisager d'y créer une boucherie-alimentation. Le Conseil Départemental et le Conseil Régional proposent des aides pour l'activité commerciale des bourgs centres. Nous allons donc relancer le dossier et soutenir les autres projets qui émergent.

Infos Droits

Une permanence de l'association Info Droits aura lieu le lundi 7 novembre de 10h à 12h à la maison des associations. La prise de rendez-vous s'effectue au préalable au 05 53 35 34 03. Cette association permet de répondre à toutes vos questions : famille (mariage, divorce, pension alimentaire, filiation, ...), travail (conditions de travail, démission, licenciement, ...), logement (bail, état des lieux, caution, dépôt de garantie, expulsion, ...), contrats (assurance, vente, location, crédit, consommation, ..), droit public (responsabilité, permis de construire, ...), procédures (aide juridictionnelle, saisie, huissier, titre de séjour, ...). Plus d'information sur www.infodroits.org

Cognac à Saint-Aulaye

Comme je l'expliquais dans un précédent bulletin, notre opiniâtreté à relancer l'appellation Cognac à Saint-Aulaye a été enfin récompensée puisque nous avons trouvé un accord avec une grande maison de Cognac pour nous accompagner dans ce projet.

Les 2 parcelles communales plantées en cépage colombar (l'une située près de la Garenne et l'autre sur la RD5 près de la zone artisanale) sont mises en fermage auprès de Fabien Rouzeau, agriculteur-viticulteur à Puymangou.

Un nouveau contrat a été passé entre le fermier, la Maison de Cognac et la commune avec comme objectif fondamental : distiller le vin de la vendange réalisée à Saint-Aulaye, dans les chais de Cognac avec retour à Saint-Aulaye pour un vieillissement dans les caves du château dans des barriques neuves fabriquées avec des chênes de la Double (scierie Delord - Tonnellerie Bordelaise). La récolte 2015 (18 hectolitres) est donc logée pour partie en fûts roux (fûts de 20 ans d'âge) et pour partie en fûts neufs issus de la Double. Aujourd'hui l'eau de vie titre 70 degrés environ et n'est pas encore du Cognac. Il faudra au moins 4 ans pour pouvoir y goûter.

Cette relance de l'appellation est intéressante à plus d'un titre :

- elle permet de valoriser notre commune. En effet, produire du Cognac en Périgord est exceptionnel et complètement atypique.
- elle ouvre des perspectives pour les agriculteurs/viticulteurs actuels et en devenir car les cours même s'ils fluctuent un peu, restent très intéressants aujourd'hui et pour les années à venir. Avec le Musée du Cognac, nous possédons un ensemble dédié à cette eau de vie de renommée mondiale, propre à pouvoir développer son aspect oenotouristique.
- Elle permet de revaloriser l'AOC Cognac à St Aulaye et dans les 5 autres communes de l'AOC car nous devons être les seuls en France à bénéficier d'une AOC et à ne pas l'exploiter.



ACTUALITÉS

»»»» Economie et énergies renouvelables



Le projet de centrale photovoltaïque au sol continue de progresser. Située sur une zone de 18 ha au lieu-dit « L'homme mort », pour une puissance de 18 mégawatts, ce projet est en bonne voie. Il ne manque plus en effet que la signature d'un propriétaire sur les 15 concernés. La centrale photovoltaïque qui utilise l'énergie solaire, gratuite, renouvelable et non polluante, génère en outre des retombées fiscales intéressantes pour la commune. Avec la centrale hydroélectrique productrice d'électricité propre, le recours aux énergies fossiles à l'origine du réchauffement climatique, se réduit.



Sophie Berry succède à Michel Bordas

Pourquoi aller chercher ailleurs les compétences que l'on a en interne ? Sophie Berry connaît bien la commune puisqu'elle y travaille depuis le 19 décembre 2007. Diplômée d'une maîtrise de géographie, passée par l'enseignement, elle s'est orientée ensuite vers la fonction publique territoriale et a rapidement intégré les différentes composantes d'un tel poste : accueil, état-civil, urbanisme, finances, etc... Maire de La Jemaye, elle connaît donc aussi les responsabilités et les multiples facettes de la fonction. Dotée d'une expérience et de compétences solides, d'une personnalité certaine, et connaissant bien tous les rouages de la gestion municipale, elle saura se faire entendre tant auprès du personnel technique et administratif que des élus, avec le sens du tact relationnel nécessaire.

Développement économique

Mécanique du Périgord actuellement située près des courts de tennis en bordure de Dronne, va s'installer dans un bâtiment neuf sur la zone artisanale. Les travaux démarrés il y a quelques mois ont connu un ralentissement mais sont repartis activement depuis quelques semaines. C'est un beau projet qui concerne la construction d'un bâtiment de 1 000 m² environ avec un volet formation en usinage/polissage de métaux, propre à fournir une main-d'œuvre qualifiée. Quelques emplois nouveaux devraient s'ajouter aux emplois existants.

L'ex-bâtiment de « 8 à huit » va connaître une seconde vie puisqu'il vient d'être acquis par Raphaël Mignon, propriétaire et gérant de plusieurs entreprises dont Sweetcom et Allsun situées à St-Antoine-Cumond et Laprade (16). Le projet de Saint-Aulaye consiste à développer « **Sweetline** », une activité de piscines prêtes à installer. Cette activité devrait comporter une quinzaine d'emplois ce dont nous nous réjouissons.



Les nouveaux locaux de l'entreprise Mécanique du Périgord sont en construction.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

»»»» Marché-Parc de l'Hôtel de ville : avenant

Le montant initial du marché était de 79 921,98 € HT. Le projet d'avenant prend en compte les ajustements de quantités, en plus et en moins, de par l'adaptation aux lieux. En outre l'état de dégradation du mur de soutènement sur rue a nécessité son démontage-remontage intégral, ainsi que la reprise du trottoir. L'aire en gravier roulé devant la mairie a été reprise intégralement suite aux travaux. La zone des remparts a été nettoyée de sa végétation, reprofilée et engazonnée. Un système complet d'arrosage automatique a été posé au lieu des 2 bouches d'arrosage. Une lisse métallique a dû être posée pour empêcher les véhicules d'endommager le gazon.

Un puits a été découvert : sa fermeture en maçonnerie a été traitée. Des passages complémentaires électriques pour un futur éclairage du bâtiment ont été demandés. L'alimentation en eau potable de la mairie a nécessité une sur largeur de tranchée. Des végétaux fournis ont été plantés. Ces prestations génèrent une plus-value de 15 384,77 € HT, soit une augmentation de 19,25 %. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, décide de retenir l'avenant proposé par le groupement d'entreprises EURL JEAN et EURL RMPB d'un montant de 15 384,77 € HT et porte le délai global contractuel jusqu'au 16/09/2016 inclus.

»»»» Convention-Refuge pour chiens errants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur Laurent LAGORCE qui recevra dans son refuge tous les chiens errants sur la Commune de Saint Aulaye-Puymangou et s'en occupera, notamment pour l'entretien, la nourriture, la surveillance et le nettoyage du refuge, dans l'attente qu'ils soient pris en charge par la S.P.A. de Bergerac. La Commune versera une indemnité mensuelle de 50 € à compter du 1^{er} janvier 2016.



Travaux neufs d'éclairage public

Lotissement « Route de la Double » : il s'agit d'une extension-solution LED dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 15 249,14 € HT. Le Syndicat des Energies de la Dordogne prend en charge 30% de la dépense nette HT soit 4 574,74 €.

Parc de l'Hôtel de Ville : il s'agit d'une extension-solution LED dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 9 916,17 € HT.

»»»» Convention de mise à disposition de matériel communal

La convention a pour objectif l'organisation et la gestion de la mise à disposition du matériel communal :

- elle définit les bénéficiaires et leurs obligations ainsi que les modalités et conditions de mise à disposition et d'utilisation,
- elle a également pour but de maîtriser le suivi des stocks et les disponibilités du matériel, d'assurer le suivi de l'état du matériel prêté ou rendu pour le maintenir en bon état et prévenir tout risque lié à son utilisation. Le commun est prioritaire dans l'utilisation du matériel. Elle peut donner suite aux demandes de prêts lorsqu'elle n'utilise pas elle-même le matériel municipal. La commune de Saint Aulaye - Puymangou propose de mettre à disposition le matériel demandé en bon état et en conformité avec les textes et normes en vigueur.

Désignation	Matériel / Tarif par unité							
	Table	Chaise	Banc	Barrière	Grille	Sono	Chapiteau	Scène
Communes & collectivités territoriales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Association régies par la loi de 1901	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Agent communal	Gratuit	Gratuit	/	/	/	/	/	/
Particulier	1,50 €	0,50 €	1 €	/	/	/	/	/
Commerçant	1,50 €	0,50 €	1 €	/	/	/	/	/

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

»»»» Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui a lieu le mercredi, hors vacances scolaires, dans des salles de l'école maternelle, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye pour la mise à disposition de la Commune, de la salle de motricité, d'une salle de classe, de la bibliothèque, du restaurant scolaire, des toilettes et de la cour de l'école maternelle et pour la mise à disposition de la Commune d'un véhicule de portage des repas avec chauffeur, à compter du 7 septembre 2016 jusqu'au 5 juillet 2017. Le Conseil municipal donne son accord pour le tarif modulé suivant :

Quotient familial	Coût par jour *
+ 1 500	8,12 €
1 001 à 1 500	7,82 €
801 à 1 000	7,62 €
701 à 800	7,12 €
623 à 700	6,12 €
401 à 622 (CAF à 3€)	5,66 €
0 à 400 (CAF à 4 €)	5,16 €
RSA Socle	1,00 €

* Tarifs incluant le repas du midi et les sorties éventuelles.

»»»» Location de la salle des fêtes de Puymangou

Pour la mise à disposition de la salle des fêtes de Puymangou, qui peut accueillir au maximum 70 personnes, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

Désignation	Habitant St Aulaye-Puymangou	Habitant extérieur
Salle	70 € / jour	100 € / jour
Barbecue	10 €	10 €
Chauffage	20 € *	20 € *
Vaisselle	0,50 € / pers.	0,80 € / pers.
Caution	250 € **	250 € **

* Le paiement du chauffage s'effectue pour la période du 1er octobre au 31 mars.

** Une attestation est à fournir le jour de la remise des clefs.

Le chiffre :

43

C'est le nombre de tableaux vendus durant le Salon de Pastel, un des meilleurs crus cette année. La sélection des œuvres a été effectuée par des professionnels, qui a permis d'avoir une exposition de grande qualité, qui peut expliquer le chiffre élevé de ventes.

BRÈVES

Subvention du Crédit Agricole

Acceptation de la subvention de 4 400 € versée par le Crédit Agricole pour la restauration des remparts.

Travaux prévus par le Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne et par France Télécom

Dans le cadre de la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public, renouvellement LED à "Chadirat", il y a lieu de prévoir 6 834,49 € à rembourser au Syndicat. Pour l'enfouissement des faisceaux aériens de télécommunications, la somme à rembourser au Syndicat est de 5 877,47 € TTC. Le Conseil Municipal accepte ces travaux et s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement du SDE24. Il autorise également Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ces dossiers.

Recouvrement des créances : mise en place du prélèvement automatique

Le Conseil autorise le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux (ALSH, loyers et redevance d'assainissement) à compter du 1^{er} juin 2016.

Le prélèvement proposé est mensuel pour l'ALSH et les loyers et sur quatre mois consécutifs pour la redevance d'assainissement.

»»»» Pour retrouver l'intégralité des conseils municipaux connectez-vous sur le site www.saint-aulaye.com

3 QUESTIONS À

Emmanuel REPETTO



A la tête du "Kiosque" depuis le début de la saison, Emmanuel Repetto gère le snack/bar de la place Pasteur. Eulalien depuis peu et passionné de moto, son parcours professionnel l'a d'abord mené à la mécanique pendant 17 ans dans le sud-est de la France, avant de s'orienter vers la restauration. Aujourd'hui, il a racheté le Café de France ("Chez Ali") avec ses parents et rouvrira l'établissement courant 2017 avec quelques nouveautés.

Comment s'est déroulée votre saison sur la place Pasteur ?

Je suis assez satisfaits de ma saison.

Les touristes français et étrangers étaient au rendez-vous. Il y a eu beaucoup de britanniques du coin ou en vacances mais une part de la clientèle est locale. Les gens sont sympathiques et c'est agréable de travailler dans cette bonne ambiance.

Quels ont été les moments forts de la saison pour vous ?

J'ai eu la chance de commencer mon installation avec des grosses manifestations : la Félibrée, le Salon du Pastel, ... ce qui a animé la place. Le marché hebdomadaire du samedi matin compte également comme un moment fort de la semaine, il y a une ambiance particulière à Saint-Aulaye ce jour là.

Vous avez racheté le Café de France, très populaire à Saint-Aulaye, que proposerez-vous dans ce nouvel établissement ?

Nous avons créé une SCI avec mes parents pour exercer notre activité. Le nouvel établissement ouvrira en milieu d'année prochaine sous le nom "L'Avalone". Ce sera un Pub/tapas avec ambiance musicale et cave à bières et à vins. Nous avons dans l'idée de proposer des petits-déjeuners le matin, puis de rouvrir vers 17h pour le service du soir, et de faire des soirées musicales.

Infos : <https://www.facebook.com/LE-KIOSQUE-957948897651522/>

PORTRAIT

Michel Bordas *Discrétion et compétences au service de tous*

Après plusieurs années au services de la municipalité,
Michel Bordas s'adonne aujourd'hui pleinement à l'art du pastel.



PORTRAIT

Michel Bordas part à la retraite. A la tête des services municipaux depuis 29 ans, il a su, par ses compétences, ses qualités relationnelles et sa discrétion, gagner la confiance des élus et des administrés.

“
L'implication dans tous les projets de développement de la commune : moments forts de mes années en mairie.
”

O riginaire de Saint-Saud-La-Coussière (Nord Périgord Vert, limitrophe avec le département de la Haute-Vienne), il obtient son baccalauréat électro-technique au Lycée A. Claveille de Périgueux en 1972. Il entame par la suite des études supérieures de philosophie et théologie jusqu'en 1978, puis se plonge dans des études de restauration de tableaux à Paris 1 (Sorbonne) jusqu'en 1980. De 1980 à 1983 il devient agent d'assurance, puis se consacre à la peinture jusqu'en 1987. Durant ces années où il continue à pratiquer la peinture, il obtient son certificat d'aptitude à l'emploi de secrétaire de mairie, puis en 1986 le diplôme d'études administratives municipales. Recruté à la mairie de Saint-Aulaye le 1er octobre 1987, il reste durant 29 ans au service de la commune.

« L'implication dans tous les projets de développement de la commune (amélioration de voies, restauration des

bâtiments, développement du tourisme, ...), et la création de la Communauté de Communes en 2000 ont été pour moi les moments forts de mes années passées à la mairie. L'emploi de secrétaire de mairie est un travail très prenant et passionnant, aux services des administrés et en collaboration étroite avec le maire, les adjoints et les conseillers. »

A l'origine de la création du Musée du Pastel en 2010, il accueille cette décision municipale avec beaucoup d'enthousiasme.

« Ce lieu permanent où les œuvres au pastel sont visibles, complète parfaitement la dynamique du Salon International du Pastel et la promotion du pastel initiée par l'association Pastel en Périgord. »

Pour le futur, il espère que la municipalité pourra acquérir un bâtiment plus grand pour accueillir et exposer au mieux les œuvres de très grandes qualités acquises : Romero, Texier, Aracil, Duff, Allain, Rodriguez López, Baumier, Culver, Fuentetaja, Gridneva, ... ». Cela pourrait permettre de développer de nouvelles activités : des expositions temporaires, des stages de formation, des démonstrations, un espace vidéo montrant le travail des pastellistes, une partie histoire de l'art, ...

« Pour le Salon du Pastel, je souhaiterais faire une place plus importante aux peintres pastellistes français et étrangers en proposant des œuvres abstraites, très peu nombreuses à l'heure actuelle, et proposer des stages pour les enfants. »

En retraite, il s'adonne pleinement à son art en créant de nouvelles œuvres, en continuant des cours de pastel, et en poursuivant son engagement auprès de la ville avec le développement du Salon International du pastel.



Le Salon du Pastel 2016 a encore été une réussite.

VIE ASSOCIATIVE

»»»» Du nouveau à l'école de Musique

Un enseignement de qualité et des élèves investis à l'école de musique.



C'est la rentrée au Handball Eulalien



Nouveau logo pour une nouvelle saison au HBE. L'apprentissage du handball commence dès le plus jeune âge, le samedi matin à 11h pour les 4/9 ans. Les entraînements débutent à 16h45 pour : les moins de 11 ans le lundi, les moins de 13 ans le jeudi, et les moins de 15 ans le vendredi. Pour les plus grands, rendez-vous le vendredi soir à 19h pour les moins de 18 ans et seniors filles et à 20h30 pour les moins de 18 ans et seniors garçons. Pour ceux qui désirent pratiquer le handball dans un esprit convivial et détendu, retrouvez le hand-loisir les mercredis à 18h.

Infos : 06 71 54 32 79 / 06 79 04 52 20

Cette année, notre école de musique accueillera deux nouveaux professeurs, dynamiques et expérimentés : M. Romulo Congalves, auteur compositeur, reprend en charge la classe de guitare et proposera une classe de percussion dès le début du mois de septembre. M. Laurent Agnès ouvre une classe de trompette, trombone, tuba et d'improvisation. Compositeur, arrangeur, il propose aussi des ateliers d'ensemble, type musique actuelle pour permettre aux jeunes de jouer leurs auteurs préférés. Un groupe de Jazz adulte est en cours de formation. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Bien entendu les cours de batterie, piano, accordéon, saxophone et clarinette reprennent mi-septembre. Les batteurs auront la chance de poursuivre ou débiter leur formation avec notre pétillant professeur de batterie, Guillaume Simonet, qui forme à cet instrument les élèves de notre école depuis 6 ans. Pour la pratique du piano et de l'accordéon, nous pouvons, de nouveau compter cette année sur notre talentueuse Mme Monica Bornant. Nous les remercions tous les deux, ainsi que M. Hugues Bertrand Penot pour l'enseignement transmis à nos jeunes élèves. La qualité de l'audition de cette fin d'année 2016, reflète l'investissement des élèves et des enseignants de notre école de musique de Saint Aulaye. Nous vous rappelons que l'enseignement a lieu sous forme de cours particuliers et qu'ils peuvent être pris à plusieurs afin d'en réduire le coût.

Info : Claude Giraud (président) 07 86 20 61 94 / 05 53 90 80 65 / clgiraudgmail.com - Sylvie Meunier (trésorière) 05 53 90 47 02 - Magali Joubert (secrétaire) 05 53 91 05 34.

Souvenirs, souvenirs,...



Après le grand succès de la Félibrée, les 1, 2 et 3 juillet à Saint-Aulaye, vous pourrez revivre les principaux moments en visionnant le DVD réalisé pour l'occasion.

D'autre part, un album photo retraçant l'évènement, sera également mis en vente.

Une journée restitution de l'évènement aura lieu le **samedi 19**

novembre avec présentation du film, de photos, etc... au cinéma suivie d'un repas à la Salles des Loisirs. Inscription obligatoire.
Pratique : Maison de la Félibrée, 36 rue du Dr Lacroix, 05 53 90 30 68



CDC PAYS DE SAINT-AULAYE

»»»» Programme d'Intérêt Général (PIG Habitat)

Le Programme d'Intérêt Général (PIG Habitat) du Bassin Ribéracois-Double est entré dans sa 3ème phase qui se déroulera jusqu'au 31 décembre 2018. Le projet est coordonné par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye. L'action a pour objectif d'apporter des aides financières, sous certaines conditions, aux propriétaires souhaitant améliorer leur logement. A ce jour, plus de 4 400 000€ de travaux ont été réalisés par les artisans du secteur et 1 860 000€ de subventions ont été accordées aux propriétaires.

Les **propriétaires et/ou usufruitiers**, occupants leur logement de plus de 15 ans à titre de résidence principale sont aidés sous conditions de ressources. Cette aide concerne :

- les projets de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé
- les travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat
- les travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne, l'accessibilité et/ou l'adaptation du logement
- les travaux de lutte contre la précarité énergétique

Une aide complémentaire peut être apportée dans le cadre du programme « Habiter mieux - FART » si les travaux envisagés permettent une baisse d'au moins 25% de la consommation énergétique conventionnelle. Certaines caisses de retraites peuvent elles aussi intervenir pour financer l'amélioration des résidences principales.

Les **propriétaires bailleurs** sont aidés pour :

- améliorer des logements occupés par des locataires, ou vacants et destinés après travaux à la location à l'année (loyer conventionné et pour une durée de 9 mois).



Les techniciens vous informent :

Techniquement pour la conception, l'aménagement ou la redistribution, ... Financièrement pour l'étude des différentes possibilités financières, et administrativement pour la constitution et le suivi du dossier.

Permanences : 2ème jeudi de chaque mois, 9h30 à 12h, salle des associations à Saint-Aulaye / lundi, mardi, jeudi, vendredi, 8h30 à 16h30, 11 rue Couleau à Ribérac (06 43 86 71 36).

Plus d'info :

SOLIHA Dordogne - 05 53 06 81 20

accueil24@solih.fr

www.dordogne.solih.fr

Du côté de l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Aulaye

Malgré un début de saison difficile en juin et début juillet (lié aux vacances scolaires tardives notamment) et à l'exception de la Félibrée des 1, 2 et 3 juillet qui a drainé plus de 20 000 personnes sur Saint-Aulaye et ses alentours (hébergements du Pays de Saint-Aulaye quasiment complets), la fin du mois de juillet et le mois d'août ont été satisfaisants. La fréquentation des offices de tourisme de Saint-Aulaye et de La Roche-Chalais a atteint plus de 4 600 visiteurs pour les mois de juin/juillet/août dont plus de 3500 à Saint-Aulaye.

Une nouveauté cette année également, la mise en place de nouveaux itinéraires VTC. Avec la collaboration de l'office de tourisme de Montpon-Ménéstérol et l'appui technique du Comité Départemental du Tourisme 3 boucles ont été proposées autour de La Roche-Chalais. Ces nouveaux circuits VTC sont téléchargeables sur Smartphone ou en version papier dans les offices de tourisme du Pays de Saint-Aulaye. De nouveaux circuits sont à l'étude pour élargir les circuits VTC sur toute la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye.

D'autre part, afin d'actualiser le circuit des églises romanes en Ribéracois et en Pays de Saint-Aulaye, et d'apporter de nouveaux

éléments pour favoriser les visites de l'architecture religieuse, un bilan a été réalisé. De nouveaux outils de communication seront prochainement mis à la disposition du public.

Histoires & Légendes
Histoire de la Doule
Histoire de la Roche-Chalais
Saint-Michel l'Eglise et Laperon
Histoire de la « Sygne Etablie », forêt de la Doule

La découverte de la Forêt de la Doule
La Roche-Chalais - Saint-Michel l'Eglise et Laperon

Partez à vélo au cœur de la tamasse
Forêt de la Doule et paysages vus de l'atmosphère particulière qui règne dans cette forêt riche en histoire.

Office de Tourisme La Roche-Chalais
Départ Point GPS Longitude : 45.53282
Départ Point GPS Latitude : 1.0054866
Circuits : 19 km
Départ : 280 m altitude
Temps de parcours : 1h32 minutes
Niveau d'effort : Facile
Boutique : oui - cuisine : jeune

Office de Tourisme du Pays de Saint-Aulaye
Place ponton - 24420 Saint-Aulaye
Tél : 05 53 92 15 14
Place de Pully est - Adresse 24400 La Roche-Chalais
Tél : 05 53 92 15 15

TABLIER & GOURMANDISES



Saint-Jacques rôties, émulsion de vanille et fruit de la passion

Par l'Hacienda Loca (RD5, Lieu-dit La Poste à Puymangou)



Voici une recette qui vous fera voyager vers le sud et ses saveurs ensoleillées.



Temps de préparation
25 Minutes



Difficulté
Intermédiaire

Ingrédients (pour 4 personnes)

20 Noix de St-Jacques (gros calibre)
2 gousses de vanille
50 cl de crème liquide entière
Coulis de fruits de la passion
20 gr de beurre doux
Sel de Guérande
Paprika

Préparation

- Couper les gousses de vanille dans la longueur et récupérer les grains. Mettre de côté.
- Faire bouillir la crème liquide dans une casserole en y ajoutant l'intérieur des gousses de vanille. Saler, poivrer. Faire réduire la crème.
- Faire fondre le beurre dans une poêle bien chaude puis saisir les St-Jacques de chaque côté. Les disposer dans un plat adapté au four, les badigeonner de coulis de fruits de la passion et les enfourner 5 minutes. Les réserver dans une assiette à la sortie du four.
- Passer la crème réduite vanillée au plongeoir pour l'émulsionner.

Montage de l'assiette

- Disposer les St-Jacques dans une assiette, et les napper de la mousse de la crème de vanille.
- Saupoudrer d'une pincée de paprika.

PRATIQUE

»»»» Mairie

Démarches administratives :

- Carte nationale d'identité (valable 10 ans pour les mineurs et 15 ans pour les majeurs).
- Passeport biométrique (valable 5 ans pour les mineurs et 10 ans pour les majeurs).
- État civil : obtenir un extrait d'acte de naissance, de décès ou de mariage ; déclarer une naissance, un décès ou un mariage.
- Carte grise.

• Autres démarches : inscription sur les listes électorales, recensement citoyen à 16 ans, inscription scolaire, autorisations d'urbanisme et de chantier, déclaration d'un problème d'espace public, etc.

Des dispositifs ont été mis en œuvre pour faciliter l'accueil et les démarches des personnes handicapées dans la mairie.

Toute la liste sur saint-aulaye.com

»»»» Urbanisme et règlementation

• Permis de construire et déclaration de travaux

En premier lieu, il faut distinguer « l'ancienne » commune de Saint-Aulaye dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et « l'ancienne » commune de Puy-mangou dotée d'une Carte Communale.

Aucune demande : pour les abris de jardin de - 5 m² ou piscine de - 10 m² (ne recevant pas du public).

Déclaration préalable de travaux (dossier à déposer en Mairie) :

- création d'une surface de plancher (type garage, dépendance, ...) entre 5m² et 20 m² (40m² pour la zone U de St-Aulaye, en PLU).
- construction d'une piscine jusqu'à 100m² non couverte (pour un établissement recevant du public (ERP) un permis de construire est nécessaire).
- travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction (remplacement porte, fenêtre, ...)
- Changement de destination (ex. : un local commercial qui devient une habitation).

Permis de construire (dossier à déposer en Mairie) :

- construction nouvelle, indépendante de tout bâtiment existant.
- travaux qui ajoutent une surface de plancher, +/- à 40 m² en PLU et +/- à 20 m² en Carte Communale.

Dans tous les cas, avant de faire des travaux, renseignez-vous auprès de votre mairie.

• Incinération dans les jardins

L'incinération de déchets végétaux en tas dans les jardins situés à moins de 200 mètres des bois et forêts **est autorisée** sans formalités, sous les réserves suivantes : incinération entre le lever du jour et le coucher du soleil, éteindre le feu le soir. Pas de mise à feu si la vitesse du vent est supérieure à 20km/h. **Rappelons que l'incinération de déchets non végétaux dans les jardins est formellement interdite. Toute décharge sauvage est strictement interdite.**



Etat civil

Naissances

Anélya le 7 février
de Aymeric Bouyer et Sabrina Perrier
Anais le 16 mars
de Cyrille Petit et Sophie Dubois
Maeline, Ateya le 25 avril
de Sébastien Pouzon et Rachel Lazzarato-Muzac

Mariages

Adrien Simonnet et Holly, Ann Turner
le 21 mai
Kévin Andrieux et Lucie, Ludivine Ducourtieux le 4 juin
Dominique Coudé Du Foresto et Lorette Baradis le 25 juin
Antoine Traissac et Tatiana Zielinski
le 27 août

Décès

Colette Belhomme le 3 janvier
Jean Delort le 20 février
Germaine Vincent le 3 mars
Marcel Gauvrit le 16 mars
Jeanine Bonnevie le 1^{er} avril
Peter Birch le 20 avril
Mauricette Conesa le 9 mai
Robert Bodart le 24 mai
Michel Eustache le 6 juin
Marie-Thérèse Galaup le 12 juin
Simonne Denost le 8 juillet

Déchetterie :

• **Saint-Aulaye (pour tous les habitants de Saint Aulaye-Puy-mangou)**

- 1^{er} avril / 31 octobre, mardi et jeudi 9h/12h et 14h/18h, samedi 14h/18h
- 1^{er} novembre / 31 mars, mardi et jeudi 9h/12h et 13h/17h, samedi 13h/17h

• **La Roche-Chalais (pour les habitants de Puy-mangou)**

- 1^{er} mars / 31 octobre, lundi au samedi 9h/12h et 14h/18h
- 1^{er} novembre / 29 février, lundi au samedi 9h/12h et 13h/17h

INFOS UTILES ...

ACCUEIL MAIRIES

A Saint-Aulaye :

lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
05 53 90 81 33 -
staulaye.mairie@gmail.com

A Puy-mangou :

Mercredi de 14h à 17h
05 53 91 30 75 -
mairie.de.puy-mangou@wanadoo.fr
www.saint-aulaye.com
Facebook /Mairie-de-Saint-Aulaye

VOS ÉLUS VOUS RECOIVENT

Le maire, **Yannick LAGRENAUDIE**,

tient une permanence à la mairie (sur rendez-vous)
le lundi de 14 h à 16 h, le jeudi de 10 h à 12 h.
La maire déléguée, **Anne BOSCARDIN**, tient une permanence à la mairie de Puy-mangou (sur rendez-vous) le mercredi de 14h à 17h.

Les permanences assurées par les adjoints :

- **Jean-Michel EYMARD**
le mardi de 10 h à 12 h.
- **Nelly GARCIA**
le mercredi et le vendredi de 10 h à 12 h.
- **Jacky JAULIN**
le lundi et le jeudi de 10 h à 12 h.

Services communaux sous la direction de Sophie Berry :

Administratif : M.-C. Crassat, N. Devaure, M.-E. Doublet, M. Goubier, M. Leveziel, L. Mercier, F. Pingaud.

Techniques :

Responsable J.C. Landrodie, Responsable adjoint A. Delage, M. Beslay, G. Cluzeau, D. Desnoyer, F. Joubert, G. Laval, G. Rabat, N. Versavaud.
CAE : J.J. Proust.



Vue du château au petit matin du 3 juillet 2016 © Photo : Photo Hexa Image.

»»»» Envoyez-nous vos meilleures photos

de la commune paysage, animations, architectures,...), elles seront publiées dans les prochains magazines municipaux et sur la Page Facebook de la ville.

SORTIR

OCTOBRE

Mardi 11 - 20h30

- Loto
- Salle des Loisirs*
- 05 53 91 10 46

Samedi 15 - 21h

- Bal
- Salle des Loisirs*
- 06 47 49 86 78

Dimanche 23 - 14h30

- Loto
- Salle des Loisirs*
- 05 53 91 27 58

Samedi 29 - 21h

- Repas
- Salle des Loisirs*
- 06 52 54 92 13

NOVEMBRE

Vendredi 4 - 20h30

- Loto
- Salle des loisirs*
- 05 53 90 80 44

Dimanche 13 - 14h

- Jeux de société
- Salle des loisirs*
- 05 53 91 10 46

Dimanche 27 - 14h

- Thé dansant
- Salle des loisirs*
- 05 46 04 23 81

DECEMBRE

Samedi 3 - 21h

- Repas de la Ste-Barbe
- Salle des loisirs*
- 06 86 87 46 41

Du 6 au 18

- Marché de Noël des résidents
- EHPAD St-Aulaye (dans le hall)*
- 05 53 92 54 49

Dimanche 11 - 9h à 18h

- Marché de Noël
- Salle des loisirs*
- 05 53 90 81 33

JANVIER 2017

Samedi 7 - 18h30

- Cérémonie des vœux aux Eulaliens
- Salle des loisirs*
- 05 53 90 81 33

Dimanche 8 - 12h

- Repas des aînés
- Salle des loisirs*
- 05 53 90 81 33

Vendredi 27 - 18h30

- Réunion publique
- Cinéma*
- 05 53 90 81 33